

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-294 du 21 septembre 1981

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 22 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin, notamment son article 64,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fonda-
mentale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président
du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
assurera l'intérim du Président de la République pendant l'ab-
sence du Chef de l'Etat pour compter du 22 Septembre 1981, dès
le départ de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 21 Septembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 - CC du PRPB 4 - ANR 6 - CPC 6 - IGE et ses
Sections 4 - SGG 4 - SPD 2 - DPE-DAJL-INSAE 6 - Ministères 22
Cab.Mil. du PR 2 - BN-UNB-FASJEP 6 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
JORPB 1 - BCP 1